

# CROATIE

12 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2024



*Croatie*



CAP  
ORCADA

## Croatie

## L'ITINÉRAIRE

| JOUR | ITINÉRAIRE                       | KM  | NUITS   |
|------|----------------------------------|-----|---------|
| 1    | Rendez-vous à Venise             |     | Camping |
| 2    | Venise - Fazana, Croatie         | 280 | Camping |
| 3    | Excursion en Istrie              |     | Camping |
| 4    | Fazana - Krk                     | 140 | Camping |
| 5    | Excursion en bateau à Krk        |     | Camping |
| 6    | Krk - Razanac                    | 190 | Camping |
| 7    | Visite guidée de Zadar           |     | Camping |
| 8    | Razanac - Trogir                 | 150 | Camping |
| 9    | Visite guidée de Trogir          |     | Camping |
| 10   | Trogir - Mostar                  | 240 | Camping |
| 11   | Visite guidée de Mostar          |     | Camping |
| 12   | Mostar - Prapatno                | 110 | Camping |
| 13   | Prapatno - Dubrovnik             | 90  | Camping |
| 14   | Visite guidée de Dubrovnik       |     | Camping |
| 15   | Dubrovnik - Omis                 | 210 | Camping |
| 16   | Visite guidée de Split           |     | Camping |
| 17   | Journée libre à Omis             |     | Camping |
| 18   | Omis - Pakostane                 | 200 | Camping |
| 19   | Excursion Îles Kornati           |     | Camping |
| 20   | Pakostane - Plitvice             | 170 | Camping |
| 21   | Visite du parc de Plitvice       |     | Camping |
| 22   | Plitvice, fin de nos prestations |     |         |



## VOTRE CONTACT CAP ORCADA

[olivier@cap-orcada.com](mailto:olivier@cap-orcada.com)

Tél Nantes : [+33 2 40 89 31 60]

[<https://www.cap-orcada.com>]

# VOTRE DESTINATION

## JOUR PAR JOUR / PROGRAMME

### LE JOUR PAR JOUR

#### Jour 1 / Jour 1 : VENISE, ITALIE

Rendez-vous en fin de journée à Venise. Présentation des équipages, remise de votre roadbook et réunion de présentation du voyage. Apéritif de bienvenue et nuit en camping.

#### Jour 2 : VENISE – FAZANA, CROATIE

Vous entamez le circuit par un bref passage en Slovénie avant de franchir la frontière croate et de pénétrer dans la péninsule de l'Istrie. Installation et nuit dans notre camping en bord de mer.

#### Jour 3 : EXCURSION EN ISTRIE

Départ en bus pour une journée d'excursion en Istrie avec notre guide local. Découvrez les charmes de cette région et notamment la cité de Rovinj, située sur une presqu'île et Pula, pour apprécier les vestiges d'arènes romaines, ainsi que le village de Groznan, perché sur son promontoire. Déjeuner de bienvenue au cours de la visite. Nuit en camping.

#### Jour 4 : FAZANA – KRK

Lors de cette étape, vous arpentez une très belle route surplombant la mer turquoise et dominant les îles de Cres et Krk. Prenez la direction de la charmante ville de Krk par le pont de Rijeka, considérée comme la plus grande île de Croatie. Vous pouvez visiter le centre du village au riche patrimoine historique. Nuit en camping.

#### Jour 5 : EXCURSION BATEAU KRK

Départ en bateau pour une excursion sur la côte croate à la découverte des îles qui, face à la côte, font le bonheur des plaisanciers. Déjeuner pique-nique et poursuite de votre balade jusqu'en fin de journée. Nuit en camping.

#### Jour 6 : KRK - RAZANAC

Vous rejoignez le continent et arrivez en Dalmatie. Vous longez le Velebitski Kanal, long et large fjord au pied de la chaîne de montagnes du Velebit et traversez de magnifiques petits villages perchés entre mer et montagne. Passage près du Parc National de Paklenica, et ses canyons pittoresques (site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO). Nuit en camping à Razanac, face au Velebit.

#### Jour 7 : VISITE GUIDÉE DE ZADAR

Départ en autocar avec un guide pour la visite de Zadar, ancienne cité romaine située au nord de la Dalmatie. Vous en sillonnerez les ruelles de pavés blancs à la découverte de petites églises et de ruines archéologiques. Temps libre et retour en autocar dans l'après-midi. Nuit en camping.

#### Jour 8 : RAZANAC - TROGIR

Sur la route touristique en direction de Split, arrêtez-vous à la très ancienne cité de Šibenik et visitez la petite ville moyenâgeuse de Primosten. Possibilité également de visiter le parc national de Krka. Nuit en camping en bord de mer.

#### Jour 9 : VISITE GUIDÉE DE TROGIR

Transfert pour rejoindre et participer à la visite guidée de la presqu'île de Trogir. Le centre médiéval de la cité est entouré d'une muraille qui protège son précieux château. Visite de la cathédrale. Retour et nuit en camping.

#### Jour 10 : TROGIR - MOSTAR

Vous contournez la ville de Split que vous visiterez au retour, puis poursuivez par une belle route côtière permettant d'admirer les îles de Brac et d'Hvar avant de remonter vers Mostar en Bosnie-Herzégovine. Nuit en camping.

#### Jour 11 : VISITE GUIDÉE DE MOSTAR

Départ en autocar pour une visite guidée à Mostar, dont le quartier du Vieux Pont de la vieille ville est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Déjeuner organisé dans la vieille ville puis après midi libre. Retour en bus et nuit en camping.

# VOTRE DESTINATION

## LE JOUR PAR JOUR (SUITE)

### Jour 12 : MOSTAR - PRAPRATNO

Prenez la route et quittez la Bosnie en rejoignant Ston. Vous pouvez profiter des remparts et des tours de la ville avant de rejoindre le camping dans une baie, les pieds dans l'eau ! Nuit en camping.

### Jour 13 : PRAPRATNO - DUBROVNIK

Dans la matinée, en direction de la «Perle de l'Adriatique», vous découvrez un paysage enchanteur et appréciez une vue panoramique imprenable de Dubrovnik. Vous pouvez assister à un spectacle de danses et de chants traditionnels croates avant de rejoindre votre nouveau camping.

### Jour 14 : VISITE GUIDÉE DUBROVNIK

Départ en bus du camping pour rejoindre Dubrovnik. Visite guidée des principaux monuments le matin. Déjeuner libre en ville puis temps libre pour escalader les remparts parmi les mieux conservés d'Europe et vue sur les toits de Dubrovnik. Rendez-vous en fin de journée pour rejoindre le camping en bus.

### Jour 15 : DUBROVNIK – OMIS

Vous quittez Dubrovnik en longeant la presqu'île de Peljesac pour rejoindre Omiš, connue pour être une ancienne ville de pirates. Nuit en camping.

### Jour 16 : VISITE GUIDÉE DE SPLIT

Départ en autocar en compagnie d'un guide pour visiter la capitale de la Dalmatie. Split recense de nombreux styles architecturaux autour de son Palais Dioclétien. Vous appréciez sa vieille ville, sa Grand Place, sa cathédrale et profitez d'un déjeuner croate. Retour et nuit en camping.

### Jour 17 : JOURNÉE LIBRE A OMIS

Journée libre à Omiš pour profiter de la plage ou de la piscine. Vous pouvez également en profiter pour visiter le centre médiéval de la ville. Nuit en camping.

### Jour 18 : OMIS - PAKOSTANE

Vous pénétrez dans le cœur de la Croatie, encore marquée par la guerre, en passant par les villes de Sinj et Knin et en empruntant une impressionnante route montagneuse. Retour vers le bord de mer puis nuit en camping.

### Jour 19 : EXCURSION ILES KORNATI

Excursion d'une journée en bateau pour apprécier les paysages des Îles Kornati et profiter de bons moments de détente. Déjeuner à bord. Nuit en camping.

### Jour 20 : PAKOSTANE - PLITVICE

Quittez la mer Adriatique pour rejoindre le parc naturel de Plitvice. Les paysages traversés changent et ressemblent plus à nos régions de montagnes. Vous admirez au passage le lac Vransko Jezero. Nuit en camping.

### Jour 21: VISITE DU PARC DE PLITVICE

Navette en bus du camping vers le parc naturel de Plitvice Jezera : une belle balade vous permet de découvrir les 16 lacs aux eaux transparentes, se déversant en cascade les uns dans les autres. Retour, dîner de fin de voyage et nuit en camping.

### Jour 22 : PLITVICE

Fin de nos prestations.

L'ordre des visites peut être modifié selon l'organisation sur place

# VOTRE DESTINATION

TARIFS - LE PRIX COMPREND / NE COMPREND PAS

## TARIFS 2024

Le prix est communiqué par personne sur une base de 2 adultes dans 1 camping-car.  
Offre spéciale club pour 10 équipages payants (minimum)

### CCC CENTRE - CIRCUIT ACCOMPAGNE EN CROATIE (-8% PRIX PUBLIC 2024)

**1610.00 €** par personne (base 2 ad/véh)

Supplément individuel : **260.00 €**

## LE PRIX COMPREND

Notre accompagnateur Cap-Orcada en camping-car pendant toute la durée du circuit,  
Le livret de voyage, un guide touristique et la carte routière de la destination,  
Le roadbook complet remis le jour du départ & l'accès à l'application Cap Orcada,  
L'apéritif lors des soirs de briefing,  
Les **21 nuits** en terrain de camping avec eau et électricité suivant disponibilité,  
Les **6 repas** dont : déjeuner de bienvenue en Istrie, déjeuner lors de l'excursion en bateau à Krk, déjeuner lors de la visite à Mostar, déjeuner lors de la visite à Split, déjeuner lors de l'excursion aux Iles Kornati, dîner de fin de voyage à Plitvice  
Les **9 activités touristiques suivants** :  
L'excursion d'une journée en Istrie avec guide francophone et bus privé,  
L'excursion d'une journée en bateau sur l'île de Krk,  
La visite guidée de Zadar bus privé,  
La visite guidée de Trogir avec bus privé,  
La visite guidée de Mostar avec bus privé,  
La visite guidée de Dubrovnik avec bus privé,  
La visite guidée de Split et Salona avec bus privé,  
L'excursion en bateau aux Iles Kornati,  
La visite du parc de Plitvice Jezera (navette incluse),  
Tous les transferts en bus mentionnés dans le programme,  
L'album photo souvenir envoyé au retour de votre voyage,  
L'annulation sans frais à plus de 60 jours du départ,  
L'assurance assistance et rapatriement,  
La permanence téléphonique de l'agence Cap-Orcada 24h/24, 7j/7.

## LE PRIX NE COMPREND PAS

La vignette autoroutière en Slovénie (facultative),  
La fourniture du camping-car,  
Le carburant, les péages, les parkings,  
Les prestations non mentionnées au programme,  
Les boissons, pourboires et dépenses à caractère personnel,  
Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,  
L'assurance annulation et interruption de séjour complémentaire (65€ / personne)

# LE RENDEZ-VOUS

RENCONTRER LES ÉQUIPAGES & ACCOMPAGNATEURS



JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024  
**NOUS NOUS RETROUVONS**  
À 15 H  
au Camping Village Miramare

## CAMPING VILLAGE MIRAMARE

Lungomare Dante Alighieri, 29 - Punta Sabbioni  
30013 Cavallino-Treporti (VENEZIA)

**ITALIE**

[www.miramarevenezia.it/fr/](http://www.miramarevenezia.it/fr/)

[info@miramarevenezia.it](mailto:info@miramarevenezia.it)

**+39 04 19 66 150**

**GPS : 45°26'25"N 12°25'15"E**



## Comment venir ?

Par l'autoroute A4-E70, 2 possibilités :

- Contourner Mestre et Venise par la A4-E70 en prenant la route « Passente di Mestre » direction Trieste / E55
- Ou continuer jusqu'aux abords de Venise et suivre la route A57 (panneaux vers Trieste / A4 / E55 / A23 / Tarvisio / A27 / Belluno / Mestre / Via Miranese / Via Castellana).

Continuer ensuite sur l'A4, puis prendre la sortie San Donà-Noventa. Se rendre à San Dona Di Piave puis poursuivre jusqu'à Jesolo (pancartes marrons).

Après Jesolo, continuer votre route jusqu'au bout de la presqu'île pour rejoindre Cavallino-Treporti.

Le camping est situé au bout de la presqu'île, face à Venise

**VOUS ÊTES ARRIVÉS**

## ASSURANCE & ASSISTANCE

### □ ASSURANCE VÉHICULE

Il est important de bien connaître les caractéristiques de votre **garantie assistance** lorsqu'on participe à ce type de voyage en camping-car.

**ATTENTION !** Rares sont les assurances qui incluent automatiquement une garantie pour les incidents liés aux pneumatiques. Une assurance automobile tous risques ne couvre pas toujours la réparation ou le changement d'un pneu crevé. Les compagnies d'assurance proposent, en parallèle, une **assurance spécifique «pneu crevé»**. Ce volet couvre en cas de crevaison et rembourse tous les frais engagés au regard de la réparation et du dépannage.

### □ ASSISTANCE VOYAGE

Lors d'un voyage en camping-car, vous pouvez être confrontés à des imprévus (accident, maladies, ...). Un **contrat d'assistance** permet de vous protéger contre ces circonstances.

Ces contrats sont souvent inclus parmi d'autres, tels que votre assurance véhicule, votre carte bancaire, les prestations d'un voyageur... En fonction des circonstances, nous pourrions vous indiquer quel prestataire prévenir. Dans tous les cas, il est indispensable de contacter votre «assistant» et d'attendre la décision de ce dernier avant de prendre une quelconque initiative personnelle, sous peine de se voir refuser toute indemnisation de prise en charge ou de remboursement de voyage.



### NE PAS CONFONDRE

#### ASSISTANCE VOYAGE ET ASSURANCE VOYAGE

Un contrat d'assistance couvre les voyageurs (maladie, hospitalisation, rapatriement) et le matériel (remorquage, dépannage) – L'assurance «voyage» (voir ci-après la rubrique assurance complémentaire) couvre, quant à elle, la somme investie pour votre séjour (remboursement des frais d'annulation ou d'interruption de séjour). Pour rappel, les frais médicaux, de réparation du véhicule, ne sont couverts que par vos assurances mutuelle / véhicule.

## ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE



Si vous avez souscrit à l'assurance complémentaire (annulation & interruption de séjour) de notre partenaire Chapka assurances, merci de prendre connaissance des conditions particulières du contrat (nous consulter).

En cas de maladie d'un assuré ou d'un tiers, nous vous rappelons que dans votre intérêt, il est impératif de nous avertir, dès l'apparition des premiers symptômes.

**En cas de problème avant le départ, prévenir l'agence à la survenance d'un événement. Ne pas attendre ! Surtout si le risque qu'une conséquence de cet événement entraîne une annulation du voyage plusieurs semaines après.**

# PRÉPARER SON VOYAGE

LES INFORMATIONS À VÉRIFIER POUR POUVOIR PARTIR

**Tout doit être coché**  
POUR PARTIR À L'AVENTURE !

## FORMALITÉS

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>, pour des informations actualisées.

### PERSONNES

Carte nationale d'identité de -10 ans  
Ou passeport en cours de validité

### PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire français est valide dans tout l'Espace Économique Européen. Vérifiez toujours les formalités à jour.

### VÉHICULE

Carte grise et carte verte (assurance)

## SANTÉ

### DOCUMENTS UTILES

Il est utile de demander une **carte de sécurité sociale européenne** (ou attestation) auprès de votre caisse d'assurance maladie. Utile également, quelques exemplaires de **feuilles de soins à l'étranger** - modèle 3125 - à télécharger sur internet.

En cas de **traitement médical**, nous vous invitons à faire traduire si possible votre ordonnance en anglais. Enfin, pour les personnes suivant un traitement, pensez à prendre suffisamment de médicaments pour la durée totale du voyage.

### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Intolérance / allergies... (document en annexe à transmettre le plus tôt possible)

## PLATEFORME ARIANE

N'hésitez pas également à déclarer vos déplacements à l'étranger sur le fil d'Ariane : <https://fildariane.diplomatie.gouv.fr/>  
Afin de recevoir les informations et consignes de sécurité du gouvernement si la situation du pays le justifie.



## LES ANIMAUX

Pour voyager au sein de l'Union Européenne, votre animal (chien, chat, furet) devra avoir :

### IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

**Puce électronique**, à faire vérifier avant de partir pour éviter tout désagrément, ou tatouage réalisé avant le 3 juillet 2011 (avec certificat)

### UN PASSEPORT

Demandez à votre vétérinaire

### UNE VACCINATION CONTRE LA RAGE

Veillez à ce que votre animal soit vacciné contre la rage par un vaccin encore valide, et disposer d'un **certificat vétérinaire** délivré ou approuvé par l'autorité compétente dans le pays d'origine



## Pensez à signer LA CHARTRE !

### CHARTRE DU BAROUDEUR avec son animal

Vos animaux de compagnie sont acceptés sur la majorité de nos voyages, et nos conditions générales impliquent la compréhension et l'adhésion pleine et entière de ces quelques principes de base pour un voyage en groupe réussi :

- Vous restez responsable de votre animal, de sa santé, son bien-être, des formalités à réaliser, et de son comportement en groupe ;
- Les animaux doivent être sortis en laisse dans les campings, déjections ramassées (même les chats !);
- Vos animaux ne peuvent accompagner le groupe lors des prestations groupées (visites, transports en commun ou privés, repas) ;
- Les suppléments inhérents aux animaux (traversée maritime, campings, etc) restent à votre charge et à régler avec notre facture, à défaut sur place ;
- Si vous choisissez de participer aux briefings du soir en extérieur avec votre animal, veillez à respecter vos éventuels compagnons de route qui seraient allergiques ou auraient peur de celui-ci.

Signature du propriétaire

Vos animaux domestiques sont bien sûr acceptés sur quasiment tous nos voyages, et il est impératif de nous le **signaler à l'inscription**, ainsi que leur nombre.

Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination du pays. Toutefois, nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de respect envers le groupe, **ils ne pourront accompagner leurs maîtres lors des visites, excursions ou soirées prévues au programme du voyage.**

Les éventuels suppléments appliqués par les campings seront à régler directement sur place. Nous vous remercions également de veiller à ce que vos amis à 4 pattes se comportent de la meilleure des façons pour le confort général (les garder en laisse dans les campings par exemple, chiens ou chats).

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Titulaire de la licence N°IM038100034, la SAS Compagnie des Guides Camping-Caristes ayant pour enseigne commerciale CAP ORCADA est une agence de voyages spécialisée dans la création et l'organisation de circuits en camping-car. La brochure constitue l'information préalable visée par l'article L211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure (ou en annexe) seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

**Inscription au voyage & règlements** L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage, le solde devant être réglé au plus tard 60 jours avant le départ. Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé à l'inscription. Le non-paiement du solde à la date convenue pourra être considéré comme une annulation du fait du client et sera sujette aux frais d'annulation comme indiqués ci-dessous.

**Prix et révisions** Ils sont indiqués par personne. Ils ont été établis sur les informations connues à la date du 1er septembre dernier. Une fluctuation des taux de change, prix du / carburant, taxes d'aéroport peut entraîner une révision de prix. Si la fluctuation des taux de change influe de plus de 3% sur le prix d'un voyage, celui-ci pourrait être révisé. Nos prix ne comprennent jamais (sauf indications contraires) : les éventuelles surcharges de prix pour les animaux lors des transports ou sur les campings, les jetons de douches dans les campings, les droits de photos et vidéos lors des visites et excursions organisées, les frais de rachat de franchise des véhicules de location, les repas et les visites ne figurant pas au programme, les boissons dans les restaurants. Révision des taxes et surcharge carburant : pour les voyages incluant des billets d'avion, la variation entre le montant à la réservation et le montant à 30 jours du départ sera intégralement répercutée et devra être réglée avant le départ du voyage.

**Assurance complémentaire** Vous pouvez souscrire, au moment de la réservation, une assurance annulation complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation moyennant un supplément (voir rubrique assurance dans nos programmes ou sur notre site internet). Attention, cette assurance complémentaire n'est jamais remboursée. Aucun remboursement, même par l'assurance, ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation ou s'il ne peut présenter les documents nécessaires aux frontières.

**Formalités** Les ressortissants français sont avisés à la signature du contrat d'inscription des formalités de police et de santé exigées pour la réalisation du voyage. Leur accomplissement et les frais qui en résultent incombent aux seuls clients (sauf indication contraire). Il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat du/des pays visités, des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité et des papiers de son véhicule, même s'il en a adressé photocopies à l'organisateur. Notre agence ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'annulation du voyage d'un client pour défaut de documents exigés par la Police des Frontières. Le participant doit avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et de la nécessité de les consulter jusqu'au départ. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Tout parent qui envisage de faire sortir son enfant mineur du territoire doit se renseigner sur les formalités administratives nécessaires. Le participant doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour la destination qu'il a choisie car le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les causes d'annulation.

**Animal de compagnie** Vos animaux domestiques sont bien évidemment acceptés dans la plupart de nos voyages et il est impératif de nous le signaler à l'inscription. Une seule condition, qu'ils répondent aux normes de santé et de vaccination des pays visités. Toutefois, ils ne pourront accompagner leur maître lors des visites, excursions et soirées/dîners prévus au programme du voyage, ce pour des raisons d'autorisation, de respect envers

les autres participants et de confort général.

**Repas** Les repas prévus au cours des voyages sont les mêmes partout, dans un souci d'équité les boissons ne sont pas incluses. Les menus réservés sont choisis spécialement pour les groupes. Toute allergie alimentaire doit nous être communiquée à l'inscription, ou au plus tard 1 mois avant le départ. Aucun remboursement ne sera effectué si le client choisit de ne pas participer au repas.

**Annulation et cession** En cas d'annulation du client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ et le barème suivant :  
Tous voyages & événements organisés en camping-car 2024 (sauf long-courrier et Islande)  
• annulation intervenant plus de 60 jours avant le départ : 50 % de frais de dossier ou montant de l'assurance complémentaire  
• annulation survenant entre 60 et 51 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage  
• annulation survenant entre 50 et 31 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage  
• annulation survenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage  
• annulation survenant moins de 15 jours avant le départ, non présentation au départ ou défaut de pièces d'identité valides : 100 % du montant du voyage

Ces frais peuvent être remboursés si une assurance annulation optionnelle a été souscrite ou si le client a réglé son voyage par le biais d'une carte bancaire dotée d'une assurance annulation. Toute cession entraînera des frais d'un montant minimum de 50 euros par personne. Le report sans frais est accepté dans le cas où l'annulation du voyage intervient plus de 120 jours avant le départ. Les frais de visa ne sont pas remboursables si la démarche est déjà effectuée. L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessus.

**Lieu et horaire de départ** : Le lieu de départ est inscrit sur le contrat de voyage. En cas de changement, les horaires et lieux de rendez-vous seront confirmés par email au plus tard 3 semaines avant le départ. La durée du séjour s'entend de l'heure de la convocation au dernier jour du circuit.

**Annulation du fait de l'organisateur** : L'insuffisance du nombre de participants (la réalisation d'un circuit étant subordonnée à un nombre minimum de participants) peut être un motif valable d'annulation à condition que le voyageur en soit informé au plus tard 21 jours avant le départ. Dans ce cas, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées mais ne pourra prétendre à une quelconque indemnité. Si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, c'est-à-dire lorsque l'organisateur se trouve contraint de procéder à l'annulation du voyage du fait de la survenance d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable (catastrophes climatiques, conflits géopolitiques etc...) et que ces circonstances mettent en péril la sécurité du voyageur, le client pourra soit obtenir le remboursement de l'intégralité des sommes versées sans pouvoir au surplus prétendre à une quelconque indemnité, soit demander le report des sommes versées sur un autre voyage programmé dans les 12 mois suivant la date d'annulation. Si celui-ci est plus cher, le client devra alors s'acquitter du solde. A l'inverse, si celui-ci est moins cher, l'agence remboursera au client la différence.

Au cours du voyage, l'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout retard indépendant de sa volonté, notamment en matière aérienne, lors d'encombrement du trafic, grève, panne technique, météo défavorable, escale non prévue ou de faits d'attentat, d'état de guerre, intempéries, etc... En aucun cas un remboursement ne pourra être accordé pour l'un de ces motifs, y compris les frais supplémentaires éventuellement occasionnés.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

**Modifications de programme & accompagnement** Avant le départ, la date, les horaires et lieux de rendez-vous peuvent être modifiés à la dernière minute. Pendant le voyage, les excursions, les étapes des circuits, etc. peuvent être modifiées sans préavis en fonction de certains impératifs locaux (grèves, déplacements officiels, manifestations politiques...). Pour les programmes qui combinent séjour, circuit et excursions, notre agence se réserve le droit d'intervenir dans l'ordre chronologique du programme choisi sans que cela en altère le contenu. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un camping/hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; le voyageur ne pourra les refuser sans motif valable. Même si nous souhaitons avant tout respecter le programme initial, notre agence ne pourra être tenue pour responsable des modifications, voire même des annulations qui en résulteraient. En tout état de cause, et dans toute la mesure du possible, le voyageur en sera avisé au préalable. L'agence CAP ORCADADA se réserve le droit de changer sans préavis les accompagnateurs d'un circuit et ce pour quelque raison que ce soit. Cette décision ne pourra en aucun cas être motif d'annulation de la part du client. Aucun remboursement, ni indemnité ne pourra être demandé à ce titre.

**Interruption volontaire de séjour** Pour quelques raisons que ce soit, un client souhaitant interrompre son voyage, devra en informer l'organisateur. En outre, en cas d'interruption volontaire à un circuit de manière momentanée ou définitive par les clients, notre agence ne pourra être tenue responsable des risques encourus pendant ou après l'interruption. L'assurance CAP ORCADADA sera immédiatement suspendue dès lors qu'un client quittera le groupe.

**Modification de nos conditions particulières de vente** Dans le cas de revente de voyages organisés par des voyageurs, les conditions particulières de vente, d'assurance et d'annulation de l'organisateur concerné se substituent à nos propres conditions particulières. Toute inexécution ou mauvaise exécution du voyage doit être signalée le plus tôt possible à notre représentant sur place afin qu'il puisse, le cas échéant, apporter une solution aux désagréments subis.

**Remboursement** Aucun remboursement ne peut intervenir quand un client décide de lui-même de quitter le groupe ou s'il ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés dans le carnet de route pour les prestations organisées.

**Véhicule utilisé & assurance véhicule** Chaque participant devra s'assurer du parfait état de marche de son véhicule et veiller à ce qu'il soit bien à jour dans les révisions techniques. Tout problème technique intervenant au cours d'un voyage restera à la charge du client. De même, l'organisateur ou l'accompagnateur ne pourrait être tenu responsable des éventuels dommages dus à la mauvaise qualité des routes empruntées au cours du circuit. Le participant est seul maître de ses manœuvres sur la route et dans les lieux d'étape. Au surplus, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée dans tout ou partie d'accident, d'accrochage ou d'incident mécanique qui pourrait survenir au cours d'un circuit tant sur le plan financier que sur celui d'un éventuel surcoût dû à un changement de programme découlant de l'immobilisation momentanée ou prolongée du véhicule. Toute personne s'engageant à l'un de nos circuits organisés en camping-cars et utilisant son propre véhicule, ou une location ou un camping-car de prêt, est tenue de s'assurer de la couverture proposée par son assurance personnelle (carte verte) et ce dans chaque pays qu'il envisage de visiter. Le client s'engage à se munir de son contrat d'assurance voyage et de son numéro d'assistance rapatriement. En aucun cas CAP ORCADADA ne pourra se substituer à l'absence de souscription par le client à une assurance.

**Suggestions de visites** Nos accompagnateurs ne peuvent être tenus responsables du bon déroulement des prestations suggérées au cours du voyage et non prévues au contrat.

**Téléphone portable** Afin de garantir la sécurité de chacun, il est fortement recommandé de posséder un téléphone portable muni de crédits pour la totalité du voyage et s'assurer de son bon fonctionnement à l'étranger.

**Les traversées maritimes** Pour des raisons de sécurité des passagers, les navires rapides ne sont pas autorisés à effectuer les

traversées par mauvais temps (vent, tempête, forte houle...). Il peut également arriver qu'une traversée soit annulée en dernière minute pour d'autres motifs (réquisition pour sauvetage en mer, avaries...). Les compagnies sont alors seules compétentes pour proposer une traversée par tout moyen à leur convenance : autre navire de leur compagnie ou d'une autre, autre port de départ et/ou d'arrivée, autre horaire. Les frais occasionnés par le non départ d'un bateau restent à la charge du client. Toute modification du client intervenant à moins d'un mois avant le départ entraînera le règlement de nouvelles places sans remboursement de celles annulées.

**Perte, vol d'un titre de transport** En cas de perte ou de vol d'un billet, le passager sera obligé d'acheter à ses frais un billet de remplacement. Aucun remboursement, ni du billet perdu (même retrouvé postérieurement), ni du billet racheté ne pourra avoir lieu.

**Situations particulières**

- Notre agence se réserve le droit d'exclure d'un groupe à tout moment une personne dont le comportement risque de mettre en péril la sécurité ou le bien-être des autres participants. De ce fait, aucune indemnité, ni remboursement ne seront dus à ce titre.
- En aucun cas nous ne pouvons être tenus responsables des pertes, détériorations ou vols, du véhicule, des bagages, des espèces monnayées, billets de banque, fourrures, bijoux et objets précieux, même si ceux-ci nous sont confiés.
- L'inscription du participant est subordonnée à sa capacité à s'orienter afin de maîtriser son parcours.
- De même il est seul juge de son aptitude personnelle, et notamment physique, à participer à nos circuits. Il est conscient que les pays visités ont des normes différentes de l'Union Européenne, notamment en matière : de sécurité, de services médicaux, d'aménagement des infrastructures d'accueil et de qualité du réseau routier.
- Toute personne présentant un handicap/incapacité doit en informer l'organisateur. Après avoir été avisé des contraintes pratiques imposées par le pays, le client devra prendre ses dispositions et si nécessaire se faire accompagner par un adulte responsable qui pourra l'assister dans ses déplacements. En aucun cas sa prise en charge ne pourra être assurée par les membres de l'organisation ou les participants au voyage.
- L'accompagnateur dispose de toute son autonomie quant à son propre itinéraire.
- L'organisateur ne peut être tenu responsable si les infrastructures d'accueil et consommables mis à disposition ne sont pas conformes aux normes et génèrent des préjudices matériels ou physiques.

**Droit à l'image** Toute personne participant à un circuit CAP ORCADADA déclare autoriser notre agence à utiliser son image (photo et/ou vidéo) sur tous supports, afin de promouvoir notre activité dans le monde entier. Cette autorisation est consentie sans condition de durée et sans contrepartie financière.

**Informatique & libertés** Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent et que nous détenons pour les besoins de notre activité.

**Copyright/Propriété intellectuelle** Toute reproduction partielle ou intégrale du carnet de route sans le consentement écrit de CAP ORCADADA serait illicite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code Pénal.

**Réclamations et litiges** Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée sous pli recommandé dans un délai maximum de 14 jours après la fin du voyage, accompagné de pièces justificatives, sous peine de nullité. Préalablement à cette réclamation adressée par courrier, toute contestation devra faire l'objet d'une constatation sur place auprès de notre accompagnateur. Aucun remboursement ne sera accordé pour une prestation non utilisée du fait du voyageur. En cas de litige, seul le Tribunal de Grenoble sera compétent. Après avoir saisi notre service après-vente et en cas de réponse négative ou absence de réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur tourisme & voyages dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).



# CAP ORCADA

**CAP ORCADA** Grenoble  
8 Avenue Pierre de Coubertin,  
Z.A Percevalière,  
38170 Seyssinet-Pariset

[contact@cap-orcada.com](mailto:contact@cap-orcada.com)

04 76 49 17 68

**CAP ORCADA** Nantes  
SERVICE PRODUCTION DES VOYAGES  
24, rue Christophe Colomb,  
44340 Bouguenais

02 40 89 31 60

[www.cap-orcada.com](http://www.cap-orcada.com)